



MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 8 SEPTEMBRE 2026**

MAIRIE DE FRESSINES

Le 8 septembre deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Présents : Mmes LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, BILLON Nathalie, MISBERT Christelle, RASCOL-DECOU Agnès, KACOU Emilie, PISSY Peggy, MM FOUCHÉ Patrice, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille, TORRES Mathieu, LOUIS Pascal, MOINARD Dominique, PIZON Aymeric, FIDELE Thomas, MENARD Olivier, TEXEREAU Manuel.

Excusé : néant

Pouvoir : néant

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal a désigné une secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GIRAUD.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2026

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

3 – PRÉSENTATION DU TABLEAU DES DÉCISIONS D'ACHAT DU BUREAU

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un tableau récapitulatif concernant la validation de devis inférieurs à 1 500 € HT. Ces décisions ont été prises par le bureau depuis le dernier conseil municipal du mercredi 15 juillet 2026.

Société/Etablissement	Description	Date	Montant	
			HT	TTC
YESSS ELECTRIQUE	6 ventilateurs de plafond	Bureau du 29 juillet 2026	1 038.42 €	1 246.10 €
OBS TECNAGRI	5 ventilateurs de plafond	Bureau du 29 juillet 2026	1 788.25 €	2 145.90 €
EN REGIE (Prix des matériaux sans la MO)	Fabrication en régie de 6 claustras pour limiter le bruit à la cantine scolaire	Bureau du 8 juillet 2026	632.57 €	759.09 €
BRICO CASH	Achat de 2 aspirateurs et divers	Bureau du 29 juillet 2026	212.83 €	255.40 €

4 – PRÉSENTATION ET VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DU PLAN INTERCOMMUNAL

Monsieur Cyrille POIGNAND expose au conseil municipal les enjeux du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), deux dispositifs réglementaires majeurs pour la prévention des risques et la gestion de crise à l'échelle locale.

Après avoir rappelé que le PCS nécessite des révisions régulières et que sa dernière mise à jour remontait à 2021, Monsieur Cyrille POIGNAND en détaille les contours :

- **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : placé sous l'autorité du maire, cet outil opérationnel organise les secours à l'échelle de la commune (élus, agents). Il planifie l'alerte, l'information, la protection et le soutien des habitants face aux événements majeurs (tempêtes, inondations, accidents industriels), identifiés en amont par le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM). Ce plan, soumis à validation lors du présent conseil du 8 septembre 2026, restera en vigueur jusqu'au terme de la mandature en 2032.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

- **Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)** : déployé à l'échelle de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, il articule les différentes politiques locales de prévention. Ce document organise la mutualisation des ressources humaines, matérielles et techniques entre les communes membres, garantissant une solidarité logistique dès lors qu'une crise dépasse les capacités d'une seule commune.

5 – CONVENTION DE PROTECTION DE LA LOUTRE D'EUROPE

Monsieur Cyrille POIGNAND informe le conseil municipal de la présence recensée d'une loutre d'Europe — espèce protégée — sur le territoire de Fressines, près de la passerelle, comme évoqué lors de la commission de juillet dernier. Bien qu'aucun aménagement spécifique ne soit requis, la commune s'engage à informer les promeneurs et à les sensibiliser à la préservation de cet habitat naturel. À cet effet, Monsieur Cyrille POIGNAND propose l'installation d'un panneau d'affichage dédié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention pour l'établissement d'un Havre de Paix pour la loutre d'Europe dans une propriété privée, associative ou collective.

6 – POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Madame Nadine LEDOUX a présenté au conseil municipal le bilan de la rentrée scolaire. Sous la nouvelle direction de Monsieur Dimitri LEBRUN, l'établissement accueille cette année un effectif de 140 élèves.

Plusieurs interventions ont permis de préparer les locaux durant l'été :

- **Travaux d'aménagement** : Réalisés par les agents techniques municipaux.
- **Maintenance numérique** : Révision complète du parc informatique par une entreprise extérieure.
- **Entretien** : Nettoyage des vitres confié à un prestataire spécialisé en août.
- **Aménagement de la cantine** : Fabrication de claustras par les jeunes du dispositif « argent de poche », encadrés par le personnel technique.

Les services périscolaires évoluent également pour améliorer le quotidien des enfants :

- **Restauration** : Mise en place d'un service unique à la cantine dès 12h00.
- **Garderie** : Instauration d'un nouveau temps calme spécifiquement dédié à l'aide aux devoirs.

Enfin, dans le cadre de l'amélioration continue des équipements pédagogiques, Monsieur le Maire et Madame Nadine LEDOUX soumettent au conseil plusieurs devis relatifs au renouvellement des licences EDUMOOV ainsi qu'à l'achat de nouveaux jeux de cour.

Délibération pour renouvellement des licences EDUMOOV

54/2026

Madame LEDOUX Nadine informe les élus qu'elle a été interpellée par le directeur de l'école de Fressines, qui a signalé que les licences prises auprès de la société Edumoov, dans le cadre du plan de relance numérique de l'Education Nationale (A.A.P.S.N.E.E), arrivent à échéance et doivent être renouvelées.

Après contact auprès de la société Edumoov, le coût du renouvellement des licences « Educartable » et « Edulivret » s'élève à 558,00 € TTC pour les 6 classes, pour une durée de 4 ans.

Considérant l'intérêt des applications « Educartable » et « Edulivret » fournies par Edumoov, qui permettent d'échanger entre l'école et les parents, le conseil municipal accepte de prendre en charge le renouvellement de ces licences.

Madame LEDOUX Nadine informe les membres du conseil municipal d'une demande de participation financière de l'Association des Parents d'élèves (APE) pour l'achat de jeux de cour pour l'école.

L'APE a été sollicitée par l'équipe éducative qui souhaite renouveler les jeux de cour d'école à hauteur de 1 198,32 € pour les maternelles et 406,76 € pour les primaires, soit un total de 1 605,08 €.

Il est proposé à la commune une participation à hauteur de 50 % de la dépense.

Après délibération, le conseil municipal décide de prendre en charge une partie des achats prévus à hauteur de 50 % du budget prévisionnel s'élevant à 1 605,08 €, soit environ 800,00 € et charge Madame LEDOUX, adjointe déléguée, de faire ces acquisitions pour le compte de la commune.

7 – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU LOCAL DE LA THIBAUDERIE EN BUREAU, VALIDATION DE DEVIS

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 15 juillet dernier, le conseil municipal a abordé le projet d'aménagement d'un cabinet d'ergothérapie. Suite à une rencontre estivale entre Monsieur le Maire, Monsieur Laurent DUPEU et la professionnelle concernée, cette dernière a confirmé son intention de s'installer au 1er janvier 2027. Des demandes de devis ont par conséquent été lancées. Enfin, les modalités relatives au loyer et à la répartition proportionnelle des charges seront étudiées lors d'un prochain conseil municipal.

Validation de différents devis :

56/2026

- Travaux d'aménagement d'un local pour ergothérapeute
 - Cloisons placo, blocs portes, fenêtres coulissantes
 - SAS Ariana de Sainte-Néomaye 10 690,90 € TTC
 - EURL Mougou Menuiseries de Celles/Belle 10 997,76 € TTC
 - SCOP Pognand de Celles/Belle 11 279,70 € TTC
 - Electricité
 - EEAC de Celles/Belle 1 849,82 € TTC
 - Chauffage / climatisation
 - CB Elec de Saint-Maixent l'Ecole 3 496,00 € TTC
- Travaux de débernage et curage de fossés
 - Location d'une mini-pelle
 - V2V DMB de Niort 3 093,12 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les devis suivants :

- Le devis de la société EURL Mougou Menuiseries de Celles/Belle d'un montant de 10 997,76 € TTC
- Le devis de la société EEAC de Celles/Belle d'un montant de 1 849,82 € TTC
- Le devis de la société CB Elec de Saint-Maixent l'Ecole d'un montant de 3 496,00 € TTC
- Le devis de la société V2V DMB de Niort d'un montant de 3 093,12 € TTC

8 – PLAN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

57/2026

Dans le cadre du financement des investissements en cours, aménagement d'un bâtiment communal pour accueillir un ergothérapeute, aménagement de la réserve incendie à Pied Pouzin et installation de pompes à chaleur réversibles à l'école, le conseil municipal après étude décide de faire un emprunt aux conditions suivantes :

- Organisme bancaire : Crédit Mutuel Océan
- Type d'emprunt : Prêt à taux fixe
- Montant de l'emprunt : 100 000,00 €
- Durée : 10 ans
- Taux : 1,5 %
- Périodicité des échéances : Semestrielle
- Montant de l'échéance par an : 5 403,06 €
- Frais de dossier : 100,00 €

Après délibération, le conseil municipal charge monsieur le maire de signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur le Maire informe les élus du départ par mutation dans une autre collectivité au 1^{er} septembre 2026, de M. MORILLEAU Aymeric, qui occupait le poste d'adjoint technique au sein du service technique.

Face au caractère soudain de la décision et considérant la charge de travail du service technique et la période de congés estivaux, le bureau municipal a décidé le recrutement d'un adjoint technique en CDD à compter du 1^{er} septembre 2026 et chargé Monsieur le maire de nommer l'agent retenu.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif aux besoins sur la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le recrutement d'un agent technique, au 1^{er} septembre 2026, à raison de 35h00 hebdomadaires, en contrat à durée déterminée de 12 mois, en application de l'article 3, 1^{er} accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

10 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**Commission citoyenneté et cadre de vie**

Monsieur Cyrille POIGNAND informe le conseil municipal de l'organisation de la journée « Nettoyons la Nature ». Cet événement se déroulera le samedi 26 septembre prochain à partir de 9h30, avec un point de rassemblement fixé à la salle des fêtes.

Commission communication, information, associations

Néant

Commission école et jeunesse

Mme Nadine LEDOUX a présenté au conseil municipal le bilan du dispositif « argent de poche ». Ce sont 9 jeunes qui ont participé à l'opération, totalisant 62 demi-journées effectuées sur les 75 initialement budgétisées.

Commission voirie, bâtiments, urbanisme

M. Laurent DUPEU informe les élus de la livraison du tracteur effectuée le lundi 7 septembre dernier. Par ailleurs, M. Pascal LOUIS signale à la commission des problèmes de vitesse à la sortie du parking de l'école (rue du Puits), ainsi que des accumulations d'eau par fortes pluies dans cette même voie. M. Olivier MENARD relève quant à lui un manque de visibilité à un stop perpendiculaire à la rue des Chaumettes, causé par le stationnement trop proche de certains riverains. Pour y remédier, la commission envisage de matérialiser des places de stationnement plus en amont de l'intersection. L'ensemble de ces points sera étudié prochainement par la commission. Enfin, concernant les travaux de débarnage et de curage de fossés, un devis de location pour une mini-pelle a été sollicité auprès de la société V2V DMB (Niort), pour un montant de 3 093,12 € TTC.

Commissions CCAS, élections, centre de loisirs

Madame Paulette Balothé a informé les élus de sa participation au conseil d'administration de "Belle et Lambon" le lundi 7 septembre dernier. À cette occasion, elle a souligné la baisse des tarifs du mercredi ainsi que le recrutement d'une nouvelle directrice.

Par ailleurs, les invitations pour le repas des aînés ont été distribuées aux élus lors du conseil municipal du 8 septembre 2026. Cette année, l'événement aura pour thème les chansons françaises, et les jeunes du conseil municipal seront invités à y participer.

11 – INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur plusieurs points :

- **Visite du château d'eau** : Une visite du château d'eau se déroulera le 11 septembre 2026 à 14h00, accompagnée d'une présentation du SERTAD.
- **Élections sénatoriales** : Dans la continuité d'une première rencontre organisée en août, de nouveaux échanges sont programmés prochainement avec les candidats.
- **Conférence des Maires** : La présentation de la commune de Fressines sera à l'ordre du jour de la réunion du mercredi 9 septembre 2026.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Madame Nathalie BILLON signale des stationnements suspects sur le parking de la salle des fêtes ainsi qu'au Parc du Cèdre. Il est constaté de plus en plus d'incivilité.

Par ailleurs, Le rideau de la salle des fêtes est tombé.

Fin de la séance : 22 h 50

PV réunion du conseil municipal du 8 septembre 2026

Conseil municipal du 8 septembre 2026

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHÉ Patrice		
LEDOUX Nadine		
DUPEU Laurent		
GIRAUD Marie-Claude		
POIGNAND Cyrille		
BALOTHE Paulette		
BRILLAUD Chantal		
MOINARD Dominique		
BILLON Nathalie		
LOUIS Pascal		
RASCOL-DECOU Agnès		
MENARD Olivier		
TEXEREAU Manuel		
MISBERT Christelle		
PISSY Peggy		
TORRES Mathieu		
KACOU Emilie		
FIDELE Thomas		
PIZON Aymeric		